



**Centre de la petite
enfance**
Château de grand-mère

**À la recherche d'une éducatrice
ou d'un éducateur spécialisé :
poste permanent de 35 heures**

Description de tâches de l'éducatrice spécialisée

Sommaire descriptif

Sous la responsabilité de la directrice adjointe à la pédagogie (DAP), l'éducatrice spécialisée apporte un support aux besoins particuliers des enfants en collaboration avec le personnel éducateur. Elle intervient dans une perspective préventive auprès des enfants et des parents. Elle inscrit ses interventions éducatives dans le cadre du programme éducatif «Accueillir la petite enfance» et des orientations pédagogique du CPE afin de soutenir l'accompagnement des enfants dans toutes les dimensions de leur développement global. Elle contribue au développement et à l'application du plan d'action du CPE en cohésion avec le plan stratégique du CPE pour le volet pédagogique. Elle assume ses tâches dans une perspective de développement professionnel afin d'apporter une contribution au développement du programme éducatif du CPE.

Attributions caractéristiques

1. Soutenir les enfants ayant obtenu un diagnostic ou les enfants pour lesquels un avis professionnel a été donné ainsi que ceux pour qui, à court terme, un diagnostic ou l'avis d'un professionnel est requis.
 - Observer l'enfant et faire l'analyse de l'évolution de ses besoins dans une perspective de soutien à son développement.
 - Élaborer et appliquer, en collaboration avec l'éducatrice du groupe, un plan d'intervention en fonction du rapport du professionnel et conformément aux orientations pédagogiques du CPE.
 - Intervenir de façon à favoriser l'inclusion de l'enfant dans les activités du groupe.
 - Réaliser, lorsque c'est approprié, des activités spécialisées avec l'enfant
 - Supporter l'éducatrice dans l'appropriation d'outils en relation avec le plan d'intervention.
 - En collaboration avec l'équipe, veiller à la santé, à la sécurité, à l'hygiène et au bien-être des enfants par une vigilance constante, par une application rigoureuse des règlements du ministère de la Famille et des politiques du CPE.
 - Développer une relation de partenariat avec les parents afin de favoriser l'implication des parents face aux objectifs du plan d'intervention.
 - Contribuer au soutien des compétences parentales
 - Favoriser la responsabilisation des parents dans leur rôle auprès des professionnels du réseau de la santé
 - Entretenir la collaboration auprès de nos partenaires (CLSC, IRD, J'me fais une place en garderie, Centre de réadaptation Marie-Enfant de l'Hôpital Sainte-Justine,...)
2. Intervenir auprès des enfants présentant des besoins particuliers non diagnostiqués dans une optique préventive; c'est-à-dire les enfants considérés vulnérables en raison de leur situation familiale ou de leur contexte de vie et les enfants, qui de façon ponctuelle, présentent des troubles de santé ou de comportement sans que nécessairement l'avis d'un professionnel de la santé soit émis, mais pour qui un plan d'intervention est élaboré avec la collaboration des parents dans une perspective de coéducation.
 - Observer l'évolution de l'enfant pour lequel on applique des mesures préventives.

- Développer une relation avec des enfants qui soulèvent des préoccupations en collaboration sous la recommandation de la DAP en collaboration avec l'éducatrice dans le but de favoriser leur plein potentiel.
 - Au besoin, collaborer avec l'éducatrice à l'élaboration d'un plan d'intervention.
 - Collaborer au soutien des compétences parentales.
 - Tenir un journal de bord des interventions.
 - Contribuer à identifier des situations pouvant compromettre la santé ou le développement d'un enfant en lien avec la protection de la jeunesse et aviser la direction de tout motif raisonnable de croire en cette compromission.
3. Collaborer au dépistage d'enfants ayant des besoins particuliers.
 - Contribuer à l'identification des enfants comportant une vulnérabilité lors de leur passage dans les différents groupes et discuter de la situation avec l'éducatrice et la DAP
 4. Favoriser, par une attitude positive et une approche de résolution de problèmes, le travail en équipe au sein du CPE notamment auprès des partenaires et dans le cadre des réunions pédagogiques.
 5. Participer activement aux rencontres de planification et de perfectionnement telles que les réunions pédagogiques, les formations et les rencontres dans le cadre des plans de développement des compétences professionnelles.
 6. Assurer le remplacement des éducatrices pour les périodes de planification selon un horaire prédéterminé
 7. Assurer la continuité des services éducatifs
 - Pallier aux situations d'urgence concernant le remplacement du personnel éducateur
 - Remplacement des pauses dans les groupes ou l'auto-pause n'est pas possible
 8. Effectuer toutes autres tâches connexes.

Qualification exigée

DEC en éducation spécialisée ou l'équivalent dont la reconnaissance du développement des compétences à l'interne à titre d'éducatrice/teur de soutien et entente visant à l'obtention d'une AEC en techniques d'éducation spécialisée ou d'une AEC en spécialisation inclusive dans les services de garde.

Veillez faire parvenir votre CV à l'adresse courriel suivante : mdesrosiers@cpecgm.ca